

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°89-2024-076

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Préfecture de l'Yonne / Cabinet - Service interministériel de défense et de protection civiles**

89-2024-02-28-00001 - arrêté portant modification de l'arrêté n°PREF-CAB-SIDPC-2024-0037 autorisant la société privée de surveillance et de gardiennage dénommée « ACA SECURITE » à exercer une mission (4 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2024-02-28-00001

arrêté portant modification de l'arrêté  
n°PREF-CAB-SIDPC-2024-0037 autorisant la  
société privée de surveillance et de gardiennage  
dénommée « ACA SECURITE » à exercer une  
mission



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des sécurités  
Service interministériel de défense et de  
protection civile**

**ARRÊTÉ n° PREF-CAB-SIDPC-2024-0041**

**Portant modification de l'arrêté n° PREF-CAB-SIDPC-2024-0037 autorisant la société privée de surveillance et de gardiennage dénommée « ACA SECURITE » à exercer une mission de surveillance sur la voie publique**

Le préfet de l'Yonne,

**Vu** le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.611-1, L.613-1 à L.613-3 et R.613-5 ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du Président de la République du 16 mars 2022 nommant Monsieur Pascal JAN, préfet de l'Yonne ;

**Vu** l'arrêté PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/0358 du 25 août 2022 donnant délégation de signature à Madame Pauline GIRARDOT, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

**Vu** la décision n° AUT – 092-2118-01-22-20190379364 du 6 novembre 2019 de la commission locale d'agrément et de contrôle Île-de-France Ouest portant délivrance d'une autorisation d'« exercer des activités de surveillance ou gardiennage » à la société de sécurité privée SARL ACCUEIL CONTRÔLE ASSISTANCE, dénomination commerciale « ACA SECURITE », sise 16 rue Béranger à Boulogne Billancourt (92100) ;

**Vu** la demande d'autorisation présentée le 31 janvier 2024 par la société susvisée sur la requête de son client « Amaury sport Organisation » pour assurer des activités de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à l'occasion de la course cycliste « Paris-Nice » qui se déroulera le mardi 5 mars 2024 dans le département de l'Yonne ;

**Vu** l'arrêté n° PREF-CAB-SIDPC-2024-0037 du 27 février 2024 ;

**Considérant** que la société de sécurité privée « ACA SECURITE » a pour mission la garde des structures installées temporairement sur les zones de départ et d'arrivée, soit : le podium, l'arche, la structure de l'espace VIP, les camions et les installations de la zone technique ; que la société de sécurité privée assurera la garde des installations pré-citées le mardi 5 mars 2024 de 6h00 à 18h00 ;

**Considérant** qu'il y a lieu, à titre exceptionnel, pour des motifs de sécurité et d'ordre publics, d'accorder l'autorisation sollicitée ;

**Considérant** la demande de la société de sécurité privée « ACA SECURITE » le 27/02/2024 par courriel concernant le remplacement de M.Laurent BAUSSANT par M.Laurent LEGRAND au poste d'agent de sécurité ;

Sur proposition de la sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne :

Préfecture de l'Yonne  
Place de la Préfecture  
CS 80119 - 89016 AUXERRE CEDEX  
tél. 03 86 72 79 00 -  
[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)

## ARRÊTE :

### Article 1<sup>er</sup> :

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé est remplacé par l'article 2 au présent arrêté.

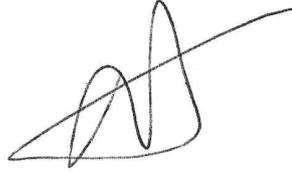
### Article 2 :

Les agents employés par la société de sécurité privée « ACA SÉCURITÉ » et désignés ci-après sont autorisés à effectuer, sur la voie publique, des missions de surveillance et de gardiennage à l'occasion de la course cycliste « PARIS-NICE » le mardi 5 mars sur la commune d'Auxerre de 06h00 à 18h00.

Nom / Prénom	N° AGRÉMENT (CNAPS)
BARLIER Alexandre	CAR-091-2028-01-16-20220286162
BECKERICH Jay	CAR-091-2027-10-04-20220809914
BELMAT Rodrigre Pascal	CAR-093-2025-06-29-20200273289
BEVERNAGE Axel	CAR-059-2028-09-07-20230323748
COSSON Jérémy	CAR-075-2028-01-18-20230632424
FAIRFORT Loïc	CAR-092-2027-02-28-20220399535
FRANC Rémy	CAR-062-2025-07-03-20200185544
GASSAMA Sory	CAR-059-2027-04-01-20220271178
GODREAUX Jean--Charles	CAR-059-2025-07-03-20200182667
GUENATEF Yann	CAR-078-2028-09-14-20230781923
HESENS Didier	CAR-094-2025-01-27-20200128135
HSAYANE Khalid	CAR-075-2024-12-03-20190140523
HUGOO Laurent	CAR-062-2028-09-26-20230260733
KANOR Ludovic	CAR-093-2026-01-21-20210655348
LEGRAND Laurent	CAR-059-2026-09-09-20210723739
LONJARET Thierry	CAR-092-2024-08-07-20190060747
NKOUNKOU Yesod	CAR-092-2026-03-02-20210493889
RAIVIRE Charl Edouard	CAR-093-2028-12-13-20230702946
VOLAND Maël	CAR-092-2027-07-28-20220828691

Fait à Auxerre, le 28 FEV. 2024

Pour le préfet,  
La sous-préfète,  
secrétaire générale,



Pauline GIRARDOT

**Délais et voies de recours :**

**le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification :**

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur,

*L'absence de réponse de l'administration pendant deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants sa publication. Il en est de même en cas de décision explicite de rejet ;*

*- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens, accessible par le site Internet [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr)*

S 8 FEB. 2024